

4 Économie

Journée mondiale de l'alimentation

Exigences du développement et changements climatiques

Willy NDONG
Libreville/Gabon

CHAQUE année, le 16 octobre, l'Organisation des nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) célèbre la Journée mondiale de l'alimentation, qui commémore la date de sa création, en 1945 au Québec (Canada). Le Gabon, notre pays, à l'instar de la communauté internationale, a donc célébré hier ladite Journée placée sous le thème : "le climat change, l'alimentation et l'agriculture aussi".

A cette occasion, le ministre de l'Agriculture et de l'Élevage, chargé de la mise en œuvre du Programme Graine, Yves-Fernand Manfoumbi, a visité vendredi les installations agricoles de l'Institut gabonais d'appui au développement (Igad), avant de s'entretenir avec l'ambassadeur de Côte d'Ivoire au Gabon, Philippe Mangou.

Yves-Fernand Manfoumbi a pris connaissance de l'expérience ivoirienne en matière agricole, ce pays ayant quasiment réussi le



Photo : D.R

Le ministre Manfoumbi (d) s'entretenant avec l'ambassadeur de Côte d'Ivoire, Philippe Mangou.

pari de l'auto-suffisance alimentaire, avec une terre et un climat identiques à ceux du Gabon.

Dans son allocution de circonstance, M. Manfoumbi a déclaré que le thème de cette année « *entend souligner que l'alimentation et l'agriculture doivent s'adapter aux changements climatiques si l'on veut nourrir de manière durable la population qui ne cesse de croître.* »

S'agissant de l'impact négatif du changement climatique sur les ressources naturelles, de la diminution mondiale de l'approvisionnement en eau, de sa qualité et de la dégradation



Photo : DR

Le ministre de l'agriculture lors de son allocution à l'occasion de la Journée mondiale de l'alimentation.

des sols, le membre du gouvernement a rappelé que « *notre pays, le Gabon, a pris un certain nombre*



Photo : Marion ASSOUMOU

Yves-Fernand Manfoumbi (au centre) visitant les installations de l'Igad.

d'actes majeurs visant l'atténuation ou la réduction des gaz à effets de serre. Il s'agit notamment (...) de la

mise à disposition du 1/3 de son territoire pour l'établissement des parcs nationaux en guise de participation à l'effort mondial, de l'instauration du système d'attribution des permis forestiers par adjudication, conduisant ainsi à l'installation des concessions forestières à aménagement durable, l'utilisation des gaz autrefois torchés pour les centrales électriques.»

Pour développer de manière durable notre agriculture et atteindre l'autosuffisance alimentaire, le ministre Manfoumbi a indiqué que le Plan stratégique Gabon émergent (PSGE) s'est doté

d'une batterie de textes, dont la loi portant développement durable. Ainsi, pour y arriver, les pouvoirs publics doivent susciter l'organisation des producteurs en coopératives agricoles pour une meilleure productivité, disposer d'institutions de recherches opérationnelles et dynamiques pour accompagner le développement durable, disposer d'un environnement des affaires attractif et d'outils de financement assez souples et accessibles aux petits producteurs, créer un cadre attractif pour les jeunes, afin de susciter les vocations dans le secteur et, enfin, mettre un tiers des effectifs et d'engins des différents états-majors militaires en temps de paix, au service de l'agriculture. Dans cette optique, le ministre de l'Agriculture a réaffirmé la détermination du Gabon à faire un saut qualitatif et quantitatif pour allier les exigences de son développement industriel avec les contingences des changements climatiques, conformément aux conventions ratifiées.

Projet Arc Émeraude

Concilier le développement et la conservation

JM
Libreville/ Gabon

L'INSTITUT français du Gabon a servi de cadre à la conférence-débat sur la vulgarisation des activités de l'Agence nationale des parcs nationaux (ANPN), en ce qui concerne les résultats du projet Arc Émeraude.

Son coordinateur à l'ANPN, Mathieu Ducrocq, a édifié le public sur cette initiative unique au monde.

L'espace géographique de ce projet tient compte non seulement d'une capitale en expansion, mais aussi de la conservation de la biodiversité de trois aires protégées : Akanda, Pongara et l'arboretum Raponda Walker. Cette ceinture d'espaces naturels qui encercle la capitale, Libreville, abrite une biodiversité spectaculaire,



Photo : Jean Madouma

Mathieu Ducrocq faisant l'état des lieux du projet Arc Émeraude. Photo de droite : Devant un public intéressé.

végétale comme animale, tant marine que terrestre. A cause du développement urbain, les sanctuaires sauvages subissent une pression grandissante avec les constructions anarchiques, la dégradation des mangroves, les inondations et le manque d'espaces verts. Aussi, le conférencier a-t-il invité le public à une ré-



Photo : Jean Madouma

flexion sur l'intégration territoriale entre les zones urbaines et l'environnement naturel des aires protégées, afin que chacun puisse prendre en considération, dans le développement urbain, les concepts de bien-être liés à la présence de la nature, mais aussi tous les aspects créatifs qui y sont liés.

En outre, le conférencier a interpellé les responsables des mairies, la société civile, les universitaires, les chercheurs, les représentants de bailleurs bilatéraux, les médias et les partenaires au développement à des concertations pour une gestion rationnelle et dynamique de l'espace du projet.



Photo : Jean Madouma

Une vue des mangroves à la périphérie de Libreville.

« *Nous devons comprendre que les espaces verts sont bénéfiques à la qualité de la vie, à la santé physique et mentale des urbains, ce qui est prouvé scientifiquement, en réduisant le stress et les dépressions nerveuses, épargnant ainsi des coûts sociétaux. Je pense qu'il est temps de lancer un grand programme "espaces verts"*

en ville et dans la périphérie de Libreville, en impliquant l'ensemble des acteurs du développement durable.» Notons que le projet Arc Émeraude est mis en œuvre dans le cadre d'une convention de financement de l'Agence française de développement (AFD), la maîtrise d'ouvrage étant assurée par l'ANPN.

CHANGEMENTS

Union Gabonaise de Banque

SiteWeb : <http://www.ugb-banque.com>

FIXING			VENTE BILLETS (sans frais)		
DEV	EUR/DEV	DEV/COT	DEV/CFA	DEV	CFA
XAF	xxxxx	xxxxx	xxxxxx	1 EUR	655,957
USD	1,1020	1USD =	595,242	1 USD	631,601
CAD	1,4598	1CAD =	449,347	1 CAD	473,128
JPY	114,5000	1JPY =	5,729	100 JPY	595,734
GBP	0,8999	1GBP =	728,922	1 GBP	761,090
CHF	1,0906	1CHF =	601,464	100 CHF	62 980,83
ZAR	15,8622	1ZAR =	41,353	100 ZAR	4300,26
MAD	10,8335	1MAD =	60,549	MAD	62,96
CNY	7,4029	1CNY =	88,608	1CNY	91,27

INDICES BOURSINIERS		
	en date du	
CAC 40	13/10/2016	4450,46
DOW JONES	13/10/2016	18 146,77
BRENT (IPE) US Dollars/Baril		
13 Octobre 2016: 51,95		